

Conti, Virginie. (2019). Dédratisons le débat !. *Educateur*, 5, 4-5.

Dédratisons le débat!

Les rectifications orthographiques de 1990 ont beau avoir trente ans, elles suscitent encore des débats animés.

Virginie Conti, linguiste

Une histoire

Dans son petit ouvrage *L'orthographe en crise à l'école*¹, André Chervel met en évidence que les nombreuses et importantes réformes qui ont eu lieu entre 1650 et 1835 ont essentiellement été suscitées par la grande difficulté que représentait l'apprentissage de la lecture. L'histoire du français écrit est indissociable de celle du latin et avant ces réformes, il était quasiment impossible d'apprendre à lire directement en français, car l'orthographe de cette langue était truffée de traces étymologiques très éloignées de la prononciation. Quand le français est devenu langue de culture en Europe et que les difficultés de lecture menaçaient le succès de son apprentissage à l'échelle internationale, on s'est décidé à remanier son orthographe pour en faciliter l'accès. Les évolutions se sont déroulées sous la pression des maîtres d'école, qui ont ainsi influencé les pratiques des imprimeurs, qui elles-mêmes ont influencé les pratiques de l'ensemble des usagers et usagères du français écrit. On assiste alors, pendant presque deux siècles, à des réformes d'envergure. La première, au milieu du XVIIe, consiste à supprimer les consonnes (étymologiques) qui ne sont pas prononcées à l'intérieur des mots (exemple: *nopces* devient *noces*). D'autres grandes réformes interviennent ensuite jusqu'en 1835 sous forme de régularisations qui sont plus «transparentes» par rapport à la prononciation, améliorant ainsi la lecture. Chervel note que ces réformes vont en retour apporter un changement radical aux méthodes pédagogiques: on passera d'une didactique de la lecture contrainte de commencer par la lecture du latin à un enseignement direct de la lecture du français, ce qui, selon lui, est au bénéfice de l'école et de la société. Le train des réformes s'arrête toutefois en 1835. Après cette date, la grande majorité des changements proposés en resteront à l'état de projet jusqu'en 1990 où des modifications orthographiques sont 'officiellement' agréées.

Les rectifications de 1990

Jugeant certains aspects de l'orthographe française inutilement irréguliers, le Premier ministre français de l'époque, Michel Rocard, demande au Conseil supérieur de la langue française de faire des propositions d'amélioration de l'orthographe sur cinq points: le trait d'union; le pluriel des mots composés; l'accent

circumflexe; le participe passé des verbes pronominaux; diverses anomalies orthographiques. Le Conseil constitue alors un groupe de travail qui formule des rectifications finalement publiées dans le *Journal officiel de la République française* du 6 décembre 1990. Il s'agit bien de «rectifications» qui à aucun moment ne touchent aux principes fondamentaux de l'orthographe française.

Les rectifications et l'enseignement

En fait, ces rectifications sont voulues comme de petits aménagements pour aller vers plus de systématique. Pour l'enseignement, cela devait avoir quelques conséquences qui me semblent toutes bénéfiques: sur les points concernés, on pourra désormais travailler la régularité, la logique, et réduire l'apprentissage d'exceptions qui ne peuvent pas recevoir d'explication logique; surtout, on gagnera du temps, que l'on pourra consacrer à des éléments plus riches en contenu – l'expression écrite, par exemple. Certaines de ces rectifications ont pourtant suscité des réticences marquées, pour diverses raisons. Beaucoup d'adultes ont tendance à préférer l'orthographe traditionnelle, parfois par véritable goût pour la difficulté (l'amour des dictées), parfois pour des questions de représentations (esthétique des circumflexes), parfois simplement par habitude (mais les habitudes peuvent changer: j'écris selon les rectifications depuis des années et «paraître» m'est maintenant plus familier que «paraître»). Tout cela doit être entendu, et discuté calmement: les rectifications de 1990 ne concernent généralement qu'une moyenne d'un ou deux mots par page, et beaucoup d'entre elles ne touchent pas des points sensibles et seraient probablement acceptées facilement si elles étaient mieux connues.

«L'usage décidera»

À l'usage de décider, selon l'Académie. Le principe peut paraître des plus démocratiques, mais il l'est en fait seulement à une condition: que l'on donne à ces nouvelles formes l'occasion d'entrer dans l'usage. Au contraire de l'oral, plus libre, l'écrit est très normé et, surtout, l'écrit s'apprend en très grande partie... à l'école! De ce fait, cette dernière est l'une des institutions qui en conditionnent les représentations et les usages; si

seule l'orthographe traditionnelle y est enseignée, si la prise en compte des rectifications s'y limite à une tolérance (ce qui est la recommandation officielle de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP, depuis 1996) et pas à un enseignement actif obligatoire, on laisse peu de chances aux formes rectifiées d'être utilisées par les élèves d'aujourd'hui et adultes de demain. Les conditions actuelles ne sont donc pas vraiment celles d'un choix libre dans l'usage.

Le Gouvernement français a récemment tranché la question, en imposant les rectifications. Ces dernières ont été officiellement inscrites dans les programmes français des cycles 2 à 4 où elles ont été décrétées formes de référence pour le français dans l'enseignement (*Bulletin officiel* du 26 novembre 2015²).

Rendre l'écriture plus accessible

L'orthographe est un sujet sensible pour les francophones, on le voit bien à la lumière des réactions suscitées par ces quelques rectifications qui ne sont pourtant pas censées révolutionner l'écriture. Malgré ce terrain difficile, certains chercheurs osent faire des propositions qui constituent de véritables réformes, prenant le relais de celles qui sont intervenues entre 1650 et 1835, mais reposant désormais sur de solides études linguistiques, qui ont permis d'en montrer à la fois la faisabilité et la pertinence. Elles visent à régulariser des points qui touchent un grand nombre de mots, par exemple en supprimant les consonnes doubles là où elles ne sont pas nécessaires (>*patrone*, *nourir*, etc., mais *ennui* sans changement, car les deux *-n-* sont nécessaires pour refléter la prononciation) ou en remplaçant le *-x-* final par un *-s-* dans certaines conditions (>*cheveus*, *agneaus*, *caillous*, etc.)³. Il s'agirait donc de changements d'importance, qui auraient de réels effets et permettraient vraiment d'aller vers une écriture plus accessible tout en respectant absolument les principes de l'orthographe française – il ne s'agit pas du tout de passer à une orthographe phonétique, par exemple.



Si les réformes des siècles passés avaient pour but de rendre la lecture plus accessible à tous et toutes, l'enjeu aujourd'hui est bien de rendre *l'écriture* plus accessible, dans une perspective démocratique. Et ceci a une résonance toute particulière dans l'enseignement. Pendant la première moitié du XIXe siècle, la «didactique» de l'orthographe vivait ses heures de triomphe et l'enseignement de l'orthographe occupait une place gigantesque dans les programmes. Il n'a plus cette place aujourd'hui: dans la discipline français, cet enseignement a dû laisser de l'espace à d'autres activités (lecture, expression écrite) et par ailleurs, il y a maintenant bien d'autres branches que le français dans les programmes. L'orthographe, elle, est restée exactement la même. Selon Chervel, même en tenant compte des progrès de la didactique, il est utopique de viser des résultats satisfaisants dans ces conditions et, si l'on ne fait rien, l'orthographe deviendra de plus en plus une «discipline de luxe», réservée à une certaine élite (comme l'était le latin au XIXe). C'est pourquoi il plaide, comme d'autres, pour des réformes d'envergure.

Comme dernier exemple de telles réformes, on peut évoquer la proposition de simplification de l'accord du participe passé présentée en septembre 2018 par deux anciens enseignants de français, Arnaud Hoedt et Jérôme Piron, dans une tribune de *Libération* qui a reçu un fort écho. Ils soulèvent des questions pertinentes: on passe des heures à l'école à apprendre des règles que quasiment personne ne maîtrise vraiment à la fin, est-ce souhaitable de continuer de la sorte? L'orthographe ne devrait-elle pas être à notre service, plutôt que nous à la sienne? Mérite-t-elle le respect qu'on lui voue? Ils développent ces différentes questions, de façon à la fois très drôle et très convaincante, dans un spectacle à succès et dans le livre qui en est tiré⁴, que je conseille très vivement pour poursuivre la réflexion. •

¹ Chervel, A. (2008). *L'orthographe en crise à l'école: Et si l'histoire montrait le chemin?* Paris: Retz.

² «L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le *Journal officiel de la République française* le 6 décembre 1990.»

³ Voir par exemple Gruaz, C. (2018). *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français: «Cessons de considérer comme fautes ce qui est logique: Les consonnes doubles, le x final, les lettres grecques et similaires»* (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui). Limoges: Lambert-Lucas.

⁴ Hoedt, A., Matagne, K., & Piron, J. (2017). *La faute de l'orthographe: La convivialité*. Paris: Textuel.